



Réf. Farde e-Assemblées : 2340975

N° OJ : 158

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2020

**Objet :** Appel à projets Matériel Déclassé.- Nouveaux délais. (voir point 115 de l'ordre du jour)

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à développer le concept de ville intelligente sur son territoire;

Vu l'importance de favoriser l'accès de tous aux nouvelles technologies ce qui est un facteur indispensable à la réussite du développement d'une ville intelligente;

Vu le fait qu'une frange de la population n'est pas familiarisée avec les nouvelles technologies, notamment de personnes plus âgées, ne disposant pas d'un ordinateur ou ne sachant pas bien s'en servir;

Vu l'ambition de la Ville de Bruxelles de lutter efficacement contre cette fracture numérique;

Considérant l'utilité d'appels à projets en terme d'apport de nouvelles idées et de visibilité pour les porteurs de projet et la volonté de favoriser un développement durable de la Ville de Bruxelles, celle-ci, en collaboration avec son prestataire informatique i-City, lance l'appel à projets "Matériel informatique, seconde vie" afin de soutenir les initiatives bruxelloises en matière de TIC à l'attention des groupes vulnérables tout en veillant, dans un souci de durabilité, à ce que du matériel encore utilisable à d'autres fins que leurs fonctions premières se voit affecté à la réalisation de projets dans l'intérêt du plus grand nombre;

Considérant que dans le cadre de cet appel à projets, la Ville de Bruxelles met à disposition cent ordinateurs (tours) déclassés et reconditionnés, pour la réalisation sur le territoire de la Ville de Bruxelles d'initiatives s'inscrivant dans la lutte contre la fracture digitale. Les projets doivent être soumis pour le 30 juin 2020 (la date proposée initialement, le 31 mai 2020 plus précisément, a été reportée d'un mois) ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a conclu une « Convention de cession de matériel informatique » avec d'autres entités. En préambule à la mise à disposition de matériel informatique dans le cadre du présent appel à projets, une ou plusieurs de ces entités sera (seront) chargée(s) d'aller retirer les ordinateurs déclassés de la Ville auprès de l'A.S.B.L. i-City et de les reconditionner complètement, avant de les mettre à la disposition du (des) lauréat(s) du présent appel à projets.

Considérant le report d'un mois du lancement du présent appel à projets, le règlement a été adapté au niveau des délais;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le règlement de l'appel à projets "Matériel informatique, seconde vie" mentionnant les nouveaux délais est adopté.

Annexes :

[règlement appel à projets Matériel Déclassé - FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)